

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 26 avril 2011, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil, située au 777, rue Laurier, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 500, RUE SERGE-PEPIN, LOT 933

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à ce que soient autorisées sur le site visé, les dérogations mineures suivantes :

- 1) un compacteur à déchets qui n'est pas intégré au bâtiment principal,
- 2) l'ajout d'une 3e enseigne directionnelle sur le mur gauche du bâtiment, vers l'arrière,
- 3) des enseignes éclairées de l'intérieur,

le tout, contrairement aux prescriptions du *règlement de zonage* de la Ville de Beloeil.

2. 280, RUE SERGE-PEPIN, LOT 132-186

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à ce que soit autorisé pour le regroupement commercial situé sur le site visé, l'ajout d'une 2e enseigne murale, sur le mur latéral droit, et ce, contrairement aux dispositions du *règlement de zonage* de la Ville de Beloeil qui n'autorise dans ce cas qu'une seule enseigne apposée au mur.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 26 avril 2011.

Donné à Beloeil, ce 9 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.